

Arrêtons de subir, réagissons L'heure du réveil a sonné !

La Commission des Personnels de Surveillance de **La CGT Pénitentiaire** s'est réunie les 3 et 4 décembre 2024, à Montreuil, sur la question de l'état de nos détentions et principalement sur les conditions de travail du personnel de surveillance.

Cette rencontre était l'occasion, pour les professionnels de terrain, d'échanger sur la détérioration des conditions d'exercices et de constater la nette déliquescence des pratiques professionnelles. A l'heure de la multiplication des difficultés accumulées, se pose désormais devant le personnel un mille-feuille pénitentiaire : surpopulation, manque d'effectif, usage abusif de la nécessité de service, catégorie B au rabais sans attractivité, heures supplémentaires exponentielles, budget dérisoire, prolifération des missions à moyens constant, recrudescence des profils psy, intensification du narcotrafic, hyper violence quotidienne, etc...

Le constat est unanime : nos tâches deviennent dangereuses et ingérables. Un équilibre entre vie professionnelle et personnelle est illusoire !

La Commission des Personnels de Surveillance de **La CGT Pénitentiaire** est particulièrement inquiète et perplexe quant à la mise en place de la mesure 33 du protocole d'Incarville : Lancement d'un grand chantier sur les cycles de travail afin de mieux concilier les équilibres de temps de vie pro/perso et de mettre un terme au mode dégradé. Il est utopique de croire que cela sera possible à isopérimètre en termes d'effectifs (Organigramme de Référence inchangé) et sans augmentation de la masse salariale/heures supplémentaires. Seules des créations d'ETP additionnées à des revalorisations salariales permettraient un véritable appel d'air en termes de ressources humaines et d'attractivité de nos métiers.

La CGT Pénitentiaire sonne le glas et appelle à un réveil massif. Les Personnels de Surveillance, principal maillon d'une chaîne indispensable au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire, se doivent de faire valoir leurs droits.

La CGT Pénitentiaire exige et revendique une revalorisation salariale en corrélation avec une réelle prise en compte des difficultés de l'agent de détention, un recrutement quantitatif et statutaire afin d'assurer la multiplication de nos missions dans des détentions sécurisées et une construction de cycles de travail équilibrés entre vie professionnelle et personnelle.

La CGT Pénitentiaire s'engage auprès de l'ensemble des personnels et invite tous les agents à se rapprocher de leurs représentants locaux, des solutions existent.

La CGT Pénitentiaire continuera à œuvrer au niveau local, régional et national afin d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Montreuil, le 17 décembre 2024.